

Un écocentre, ça fonctionne comment?



Il s'agit d'un lieu de dépôt et de récupération de matières et d'objets encombrants mis à la disposition des citoyen·ne·s, ayant pour mission première la **revalorisation** des matières reçues afin de **protéger l'environnement**.

- On y reçoit des matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte régulière des ordures ménagères;
- Sur place, vous devez trier les matières et les disposer dans les conteneurs appropriés.

Sans frais

Sans limite de visite

NOUS JOINDRE



450 421-4656



2456, route 125



Période d'ouverture :
du 4 avril au 1er novembre 2025

Lundi, mardi, vendredi
et samedi :
8 h à 16 h
Dimanche :
8 h 30 à 12 h

Écocentre *Bons débarras*



Récupérer,
*un geste écologique pour
notre collectivité!*



Sainte
julienne



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

COMITÉ INTERMUNICIPAL FONDATEUR

Matières acceptées



Bois

Bois de construction, branches, meubles en bois, etc.

Déchets ultimes

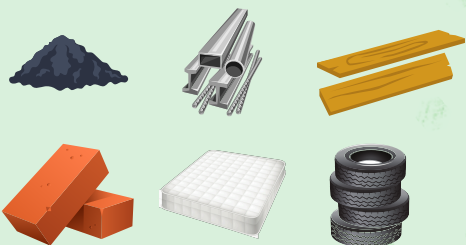
Béton, boyaux d'arrosage, brique, céramique, ciment, gypse, revêtement de plancher (tapis, préart), matelas et sommier, etc.

Métaux

Appareil ménager, gouttières, métaux (aluminium, cuivre, fer, plomb, zinc), refroidisseur à eau, etc.

Autres

Bardeaux d'asphalte, appareils électroniques, carton, livre, papier, pneus sans jantes (véhicule de promenade), terre non contaminée, tourbe, etc.



Matières refusées



Objets surdimensionnés

Spas, bateaux, roulottes, etc.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Veuillez vous référer aux dates de collectes spéciales à cet effet.

Autres

Carcasses d'animaux, couches souillées, déchets domestiques, explosifs, médicaments, terre contaminée, etc.



Du personnel et des panneaux indicatifs vous guideront sur le site.

Votre vélo fait du chemin!

Votre vélo ne fait plus votre bonheur? Il fera certainement celui d'une autre personne! À l'écocentre Bons débarras, on revalorise votre vélo en l'offrant gratuitement à une autre personne, question qu'il poursuive la route de sa vie utile...



Accès au site et spécifications

Afin d'être admissible au service **sans frais et sans limite de visite**, vous devez respecter les spécifications suivantes :



Être citoyen·ne de Sainte-Julienne, Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques ou Sainte-Marie-Salomé (preuve de résidence exigée);



Si résidus de construction, présenter un permis de rénovation pour la propriété sise sur le territoire des municipalités admissibles;



Accéder au site avec un véhicule de promenade ou véhicule muni d'une remorque;



Les résidus acheminés à l'écocentre relèvent d'un usage domestique et non lucratif exclusivement.

Votre accès au site sera refusé si :



Les matières sont issues de commerces;



Vous souhaitez accéder au site avec un camion de 6, 10 ou 12 roues.